

Séance du **2 mai 2024**

Présidence : **Mme Sabrina Berrocal**, présidente

Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de sécurisation du boulevard d'Arcangier et de son réaménagement de surface (2024/P09)

Rapport : M. Roger Pieren

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 09/2024, du 26 février 2024, concernant la « Demande d'adoption du projet de sécurisation du boulevard d'Arcangier et de son réaménagement de surface »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter la partie veveysanne du projet d'aménagement du boulevard d'Arcangier en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou) ;
2. d'adopter la détermination de la Municipalité relative à l'opposition de M. Jean-Daniel Tenthorey au projet de réaménagement du boulevard d'Arcangier, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Ainsi délibéré en séance du **2 mai 2024**.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions).

Pour extrait conforme le 4 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente


Sabrina Berrocal



la Secrétaire


Carole Dind